



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BLEUE

Date Impression 10/09/2021 Date de Révision 10/09/2021

1-IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 - Identificateur du produit

Nom du Produit **BLEUE - ETIQUETTE BLEUE**

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Description de l'utilisation : **GRAISSE LUBRIFIANTE - PC24**

Étape du cycle de vie

PW : Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

IS : Utilisation sur sites industriels

C : Utilisation par les consommateurs

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



GRAISSE BELLEVILLE - 12 rue Jean Mermoz - 02390 MONT D'ORIGNY

TEL : 03 23 09 30 20 - FAX : 03 23 09 75 48 - www.graisse.fr - mail : info@graisse.fr

SARL au CAPITAL SOCIAL DE 40 000€ - RCS SAINT-QUENTIN B399 093 855 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR04 399093855

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

+33 1 49 00 00 49 (24h/24, 7j/7) - ORFLA (INRS) Tél : +33 (0)1 45 42 59 59

Centre antipoison de Lille : +33 (0)3 20 44 44 44

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

NON CLASSE

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Extra étiquetage à afficher Extra classification(s) à afficher

ETIQUETAGE NON APPLICABLE

2.3. Autres dangers

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substance

non applicable

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

NOM CHIMIQUE	identification produit	% MASSIQUE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Cires de paraffine et cires hydrocarbonées Substance possédant une / des valeurs limites d'exposition Professionnelle nationales (FR)	(n° CAS) 8002-74-2 (Numéro CE) 232-315-6 (N° REACH) 01-2119488076-30	1 - 2,5	
Graphite	N°CAS 999999-99-4 EG NUMBER 310-127-6	45-60	

COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION

MELANGE - Produit à base d'huiles minérales pétrolières sévèrement raffinées. La teneur en HAP des huiles minérales (méthode IP 346) est inférieure à 3%.

AUCUN Composants contribuant aux dangers Noms chimiques ou génériques et Concentrations ou gammes de Concentrations Symboles de classification CE Phrases R CE, à notre connaissance, en usage normal.

-Graphite naturel cristallin (carbone)

4 - PREMIERS SECOURS



BLEUE

Date Impression 10/09/2021 Date de Révision 10/09/2021

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Transporter à l'extérieur en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs.
Contact avec la peau Laver au savon et à l'eau.
Contact oculaire Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.
Ingestion NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin/en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Utiliser du CO₂, un agent chimique sec ou une mousse.
Moyens d'extinction non appropriés
Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ininflammable. Un incendie peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles
Extrêmement glissant en cas de déversement. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.
Pour les secouristes
Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage
Absorber avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et placer dans des récipients pour élimination ultérieure.

6.4. Référence à d'autres sections

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger
Extrêmement glissant en cas de déversement.
Remarques générales en matière d'hygiène
Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage
Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à une température ne dépassant pas 45°C.
Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Cires de paraffine et cires hydrocarbonées (8002-74-2)

France	Nom local	Paraffine (cire de), fumée
France	VME (mg/m ³)	2 mg/m ³



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BLEUE

Date Impression 10/09/2021 Date de Révision 10/09/2021

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
Équipement de protection individuelle



Protection des mains Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile. Épaisseur $\geq 0,38$ mm - Temps de Passage >480 min. Épaisseur 0,1 mm - protection contre les éclaboussures. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé.

Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Conform EN374-2 et EN 347-3.

Protection des yeux/du visage Éviter le contact avec les yeux.

Protection corporelle Vêtements de protection adaptés.

Protection respiratoire Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Apparence : Très Pâteux.

Couleur : Noire

Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : $>240^{\circ}\text{C}$

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20°C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Solubilité : Produit insoluble dans l'eau.

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Stable.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Cires de paraffine et cires hydrocarbonées
(8002-74-2)



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BLEUE

Date Impression 10/09/2021 Date de Révision 10/09/2021

DL50 orale rat

> 5000 mg/kg
(méthode OCDE
401)

DL 50 cutanée rat

> 2000 mg/kg
(méthode OCDE
402)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

"Cires de paraffine et cires hydrocarbonées
(8002-74-2)"

CL50 poisson 1 > 100 mg/l (Pimephales promelas, 96h) (méthode OCDE 203)
CE50 Daphnie 1 > 10000 mg/l (Gammarus pulex, 48h) (méthode OCDE 202)
EC50 72h algae 1 > 1000 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata, 72h) [QSAR modelled data]
NOEC chronique poisson >= 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss, 28d) [QSAR modelled data]
NOEC chronique crustacé 10 mg/l (Daphnia magna, 21d) (méthode OCDE 211)

12.2. Persistance et dégradabilité

"Cires de paraffine et cires hydrocarbonées
(8002-74-2)"

Biodégradation 31 % (28d) (méthode
OCDE 301F)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Ecologie - sol Produit insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage :
Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets :

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

IMDG

IATA

ADN

RID

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. (ADR, RID, IMDG, IATA)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BLEUE

Date Impression 10/09/2021 Date de Révision 10/09/2021

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable
 Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non
 Dangereux pour l'environnement : Non Dangereux pour l'environnement : Non Dangereux pour l'environnement : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non

Non soumis à l'ADN : Non

- Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Maladies professionnelles Tableau des maladies professionnelles n°36 "Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale et de synthèse.

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)

Légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Inventaires internationaux

TSCA Est conforme

EINECS/ELINCS Est conforme

DSL/NDSL Est conforme

PICCS Est conforme

ENCS -

IECSC Est conforme

AICS (Australie) Est conforme

KECL -

NZIoC Est conforme

Légende

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des produits chimiques commercialisés/Liste européenne des substances chimiques notifiées

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

16 - AUTRES INFORMATIONS



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

BLEUE

Date Impression 10/09/2021 Date de Révision 10/09/2021

Date de révision 10/09/2021

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Fin de la Fiche de données de sécurité

